



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15/11/2023

Dossier complet le : 01/12/2023

N° d'enregistrement : F01123P0200

1 Intitulé du projet

Opération "Le Val" à Vaucresson (92).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____
EPT Paris Ouest la Défense (POLD)

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...)
2 0 0 0 5 7 9 8 2 0 0 0 1 5 Administration publique générale

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____ Prénom(s) _____
Kossowski Jacques

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a) 41 a)	Réalisation d'une opération d'aménagement et de construction de 10.085 m ² de surface de plancher [article R. 111-22 et R. 420-1 du code de l'urbanisme] Réalisation d'aires de stationnement ouvertes au public de 71 unités

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération "Le Val" s'inscrit dans le projet de renouvellement du centre ville de Vaucresson.

Elle consiste en une opération d'aménagement et de construction de logements et de commerces de proximité sur un îlot situé au carrefour de plusieurs axes : la rue de la Folie au Nord, le boulevard de la République au Sud, la rue Jean-Salmon Legagneur à l'Est et la rue Emile Testu à l'ouest. Elle se déploiera en deux phases. Cette opération s'étendrait sur une emprise foncière de 4221 m² et conduira à la réalisation de 10.085 m² de surface de plancher globale, ce qui représenterait 132 logements (65 m²/logement) et 1500 m² de rez-de-chaussée actifs. Pour ce qui concerne les logements sociaux, 50 % seront réalisés en phase 1 et 30 % en phase 2. Les constructions envisagées seront de type R+4+ attique et se répartiront en 3 "îlots" séparés par deux venelles paysagères. La réalisation de cette opération nécessitera la démolition des bâtiments présents sur le site (ateliers et logements vétustes) à l'exception de la parcelle AM 400 située au 98 boulevard de la République qui serait hors périmètre. Pour ce qui concerne le stationnement, le besoin global est estimé à 172 places [101 places pour les logements et 71 places pour la reconstitution du parking aérien public.

Le parking s'organiserait en 3 niveaux et permettrait de libérer de l'espace de pleine terre en cœur d'îlot. Le niveau bas du sous-sol est envisagé à 131,2 NGF soit à environ 5.8 mètres de profondeur par rapport au niveau actuel du terrain. 3023 m² de surfaces végétalisées sont développés pour un projet paysager en cœur d'îlot.

4.2 Objectifs du projet

La mutation du projet "Le Val" va conduire à :

- 1) Produire des logements en centre-ville pour répondre aux besoins du parcours résidentiel local
- 2) Produire du logement social
- 3) Rénover et retrouver une cohérence urbaine sur cet îlot
- 4) Redonner une forme de continuité aux parcours et linéaires commerciaux notamment entre la Gare, la Grande Rue et les nouveaux commerces / services.
- 5) Adapter les gabarits des bâtiments de l'îlot et élargir les trottoirs pour assurer une véritable place aux piétons.
- 6) Minimiser la visibilité de la voiture au profit du piéton et des espaces publics pacifiés,
- 7) Améliorer la «porosité» de cet îlot,
- 8) Réintroduire une strate végétale dans le centre-ville en interrogeant par la même occasion la résilience de cet espace
- 9) Dé-imperméabiliser des espaces,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sur l'îlot le Val se décomposent en 2 phases de 2 ans chacune :

- Les travaux de la phase 1 sont envisagés entre mars 2026 et mars 2028. Ils concernent le réaménagement du parking public et de la dent creuse Rue de la Folie, la démolition de 2 pavillons, la construction de 59 logements dont 50% de logements sociaux et 850 m² de RDC actifs sur l'îlot 1 (parcelles AM309, AM399, AM456, AM457, AM668, AM671 et AM670). Le foncier est maîtrisé à 100% par la Ville.

- Les travaux de la phase 2 sont envisagés entre avril 2028 et fin 2030. Ils concernent la démolition des ateliers et des pavillons, la construction de 73 logements dont 30% de logements sociaux et 650m² de RDC actifs (parcelles AM 308, AM 301, AM 389, AM4 01, AM 300, AM 402, AM 295, AM 296, AM 682 et AM 680). Le foncier est en cours de maîtrise avec l'intervention de l'EPFIF.

La phase travaux prévoit une phase de démolition. Un diagnostic PEMD (produits, équipements, matériaux, déchets) sera réalisé. Il permettra de déterminer la nature, la quantité et la localisation des matériaux et produits de construction qui seront à réemployer, recycler ou valoriser.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet prévoit de conserver l'usage résidentiel et commercial du site initial.

Il se décline sur 3 îlots séparés par deux venelles piétonnes. Il propose 132 logements (moyenne de 65m² par logement) dont 52 logements sociaux.

1 500 m² de RDC actifs offriront services et commerces :

Restauration du côté de la place du marché : 1 à 2 cellules avec des terrasses

300m² de services médicaux et paramédicaux

En parallèle, 2 commerces actuellement présent sur la parcelle AM400 (hors périmètre) seront toujours actifs : une boulangerie et un magasin de jeux.

Les cœurs d'îlots seront végétalisés sur une surface de plus de 3 000 m² de surfaces végétalisées dont une majorité en pleine terre. Ces espaces comprendront également des plantations d'arbres de moyen développement (= hauteur 15/25 m - largeur 8/10m) et de grand développement (=hauteur 20/30 m - largeur 10/20m) et contribueront à créer une canopée arborée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet peut-être soumis au permis de construire et à la réalisation d'un dossier loi sur l'eau (régime déclaratif) en raison d'une étude concernant la nécessité de rabattement de la nappe qui doit permettre de qualifier l'inscription du projet ou non dans la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature eau (Dossier loi sur l'eau régime déclaratif).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 2. La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 500m à l'Ouest du site et correspond à la ZNIEFF de type 2 "Forêt domaniale de Meudon et de Fausses-Reposes et du parc de Saint-Cloud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vaucresson se situe dans le département des Hauts-de-Seine en Ile-de-France.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est couverte par aucun arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vaucresson se situe en Ile-de-France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Haut-de-Seine a mis en place un plan de prévention du bruit dans l'environnement avec un plan d'action établi entre 2022 et 2026. Les axes routiers majeurs autour du projet génèrent les niveaux acoustiques suivants : de 65 à 70dB pour le boulevard de la République en interface sud du périmètre ; et supérieur à 70dB pour l'A13 située à plus de 500 mètres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération se situe dans le périmètre de protection des domaines classés de Versailles et de Trianon (AC1). Deux autres périmètres présents sur la commune : Abords de l'ancien hospice Brézin, Villa Stein et pavillon du Butard.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une enveloppe d'alerte des zones humides avérées et potentielles.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vaucresson n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune. Les ateliers Renault du garage Morcieau sont classés site BASIAS (IDF9206947). Cette base recense les sites industriels et de service en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols. Une ancienne station service démantelée et dépolluée en 1994 (annexe 13). Des études de sols sont menées afin de déterminer la présence de polluants .
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est localisée dans une ZRE albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération ne se situe pas sur une AAC (Aire d'Alimentation et de Captage) ni sur un périmètre de protection. L'AAC la plus proche se trouve à plus d'1 km au sud avec l'AAC Mareil-sur-Mauldre
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le plus proche se situe à 500 mètres.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000. Le plus proche se situe à environ 13 km, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin en Yvelines (Natura 2000 - directive Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité directe d'un site classé. Le plus proche se situe à 1 km (Ensemble du bois de Saint-Cloud et du parc de Villeneuve-l'Étang). Un Cèdre du Liban est également classé, avenue des Hubies).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau. Aucune activité n'implique des prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place de trois niveaux de sous-sol avec une incidence sur cette nappe faible profondeur (entre 1,87 m et 2,17 m de profondeur) et qui présente un léger pendage vers l'Est. Le projet pourrait créer un effet barrage et donc une augmentation de 0,5 m de la nappe. La réalisation d'un suivi piézométrique est prévu. Une enceinte en paroi moulée ainsi qu'un rabattement de nappe sont nécessaires pour la réalisation du radier de fond et du génie civil à suivre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux induisent la démolition de bâtiments et l'excavation de terres pour la création du parking souterrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouveaux bâtiments et la modification des espaces publics nécessiteront l'apport de matériaux. Le projet est donc déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'excavation des terres sera nécessaire pour la création du parking.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux d'alimentation existants en eau potable et d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'habitats en présence sur site hors mis les fonds de jardins enclavés et la friche à côté du parking en surface. Le projet va favoriser la présence de biodiversité sur le périmètre et à intensifier les continuités écologiques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en à proximité d'un site Natura 2000 sur lequel il pourrait avoir une incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu urbanisé (zone U du PLU), à proximité du centre ville de Vaucresson. Il n'engendre pas donc pas de consommation d'espaces naturels, agricole ou forestiers. Le projet prévoit au contraire une surface végétalisée totale de 3023 m ² (toitures et dalles végétalisées comprises). Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un espace boisé classé ni d'un espace paysager protégé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de l'opération est concerné par une canalisation de gaz à haute pression en acier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de l'opération n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires. Selon Air Paris les émissions annuelles de polluants (NO ² , PM) sont en dessous des valeurs limites.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une restructuration des flux, en privilégiant les déplacements piéton et les modes doux ce qui se matérialise par l'élargissement des voies piétonnes bordant l'îlot du Val. Deux sentes sont prévues au cœur de l'îlot au profit des circulations douces permettant de créer des cheminements doux alternatifs vers la rue et la sente de la Folie.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmentera pas de manière importante la nuisance acoustique en phase exploitation. Des nuisances sonores pourront être générées en phase travaux (démolition et construction).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est longé au sud par le boulevard de la République (D907) qui génère des nuisances acoustiques comprises entre 65 à 70dB. La RD907 est classé catégorie 3 (largeur affectée = 100m).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'odeurs, éventuellement en phase chantier (démolition et construction).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas source de vibration hormis en phase chantier (démolition et construction).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut être source de pollution lumineuse générée par l'éclairage public, dès la phase chantier mais il s'implante dans un secteur urbanisé déjà sujet à un phénomène de pollution lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les émissions lumineuses par la présence d'éclairage public compris dans le périmètre de l'opération.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitations et activités présentent sur le périmètre engendre des rejets liquides. Le projet va générer des rejets de flux liquides via la création d'habitations et de commerces de proximité sur le périmètre.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des rejets seront collectés via les réseaux d'assainissement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera potentiellement source de rejets d'effluents en phase chantier et en phase d'exploitation. L'ensemble des rejets seront collectés via les réseaux d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de production de déchets en phase chantier et en phase d'exploitation. Le projet va générer des déchets via la création d'habitations et d'activités sur le périmètre. Ces productions de déchets sont déjà générés par les habitations et activités présentes sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Il cherche à retrouver une cohérence architecturale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur des parcelles bâties seront renouvelées. Le site conserve ses usages résidentiel et commercial. Le projet conduira à créer des espaces végétalisés et paysagers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération s'intègre dans une ambition plus large de renouvellement du centre-ville à horizon 2028 :

- La création de logements supplémentaires avec le projets de logements de l'opérateur Accolade (86 logements dont 26 logements sociaux et un commerce en rez-de-chaussée (278 m²) - angle boulevard de la République / boulevard de Jardy et Rue René Garrel) et le projet I3F (12 logements sociaux avec un cabinet médical et 1 commerces - 1 rue Allouard) généreront des déplacements supplémentaires.

- 45 stationnements vélos abrités à la gare d'ici fin 2023 et le projet de voie cyclable RD7 côté Mames la Coquette et Versailles amélioreront la mobilité cyclable.

Les différents chantiers sont susceptibles d'être sources de pollutions sonores, visuels et olfactives accrues. De plus, ils impacteront le trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se trouve dans la région Ile-de-France. De par la distance et la nature du projet, aucun effet de nature transfrontière n'est à prévoir.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude géotechnique a été réalisée.

Une étude pollution est en cours, les conclusions seront prises en compte.

Une étude hydrogéologique et suivi piézométrique sera lancée 1er trimestre 2024.

Une étude de comptage du stationnement est en cours pour la quantification et qualification du stationnement sur les abords du site. Elle permettra de confirmer les usages et adapter l'offre de stationnement à re-crée pour correspondre aux usages.

Une étude est par ailleurs en cours par l'association Espaces sur la mémoire de l'eau, sa présence, ses caractéristiques, impacts à Vaucresson. Les diagnostics réalisés dans le cadre de l'état initial de l'environnement du PLUI sont également en cours et seront prises en compte.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet impacte le bon fonctionnement de la nappe souterraine par la création de parking en sous sol :

- Prise en compte des conclusions de l'étude géotechnique et mettre en place les mesures nécessaires comme un suivi piézométrique.

La pollution des sols engendrée par le garage automobile ainsi que l'ensemble des pollutions engendrées par la phase chantier doit être prise en compte :

- Prise en compte les conclusions de l'étude de pollution des sols qui confirmera ou non la présence de polluant.

- Réalisation d'un plan de gestion si la pollution est avérée.

Le projet génère des nuisances en phase chantier :

- Réalisation d'investigation supplémentaire faune flore (notamment sur la friche).

- Mise en place d'une charte chantier, avec des suivis de chantier permettant d'éviter les potentielles pollutions.

Le projet est consommateur de ressources (matériaux, consommations énergétiques) :

- Réalisation d'un bilan carbone de l'opération

- Anticipation des seuils IC Energie et IC Construction 2025.

- Végétalisation des espaces libres en pleine terre et mise en place d'une trame arborée et arbustive conséquente pour réduire le taux d'imperméabilisation.

Plus d'informations dans la note complémentaire "2023.0968 E02 A Evaluation des effets du projet Le Val".

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et des informations traitées, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet porte pour objectifs la création d'une offre de logements adaptés aux besoins du territoire, à proximité immédiate d'un pôle multimodal. Il permet également le renouvellement de l'offre commerciale et de services, la requalification de la place du piéton, le désenclavement d'un secteur d'hyper centre-ville, la désimperméabilisation d'un secteur minéralisé, la plantation d'espaces verts, et la création d'une canopée arborée aux abords de la gare ferroviaire.

Cette opération s'inscrit dans un projet stratégique pour la commune de renouvellement du centre ville et du secteur gare qui accompagne un réaménagement global des espaces publics.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Présentation de l'évolution et de l'organisation de l'îlot Le Val de ville de Vaucresson	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Étude technique sous-sol; eau; fondation	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Étude géotechnique - Principes Généraux de Construction	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Cessation d'activité de la station-service et preuve de dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Évaluation des effets du projet Le Val Annexe 13 - Conclusions techniques stationnement	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Kossowski

Prénom Jacques

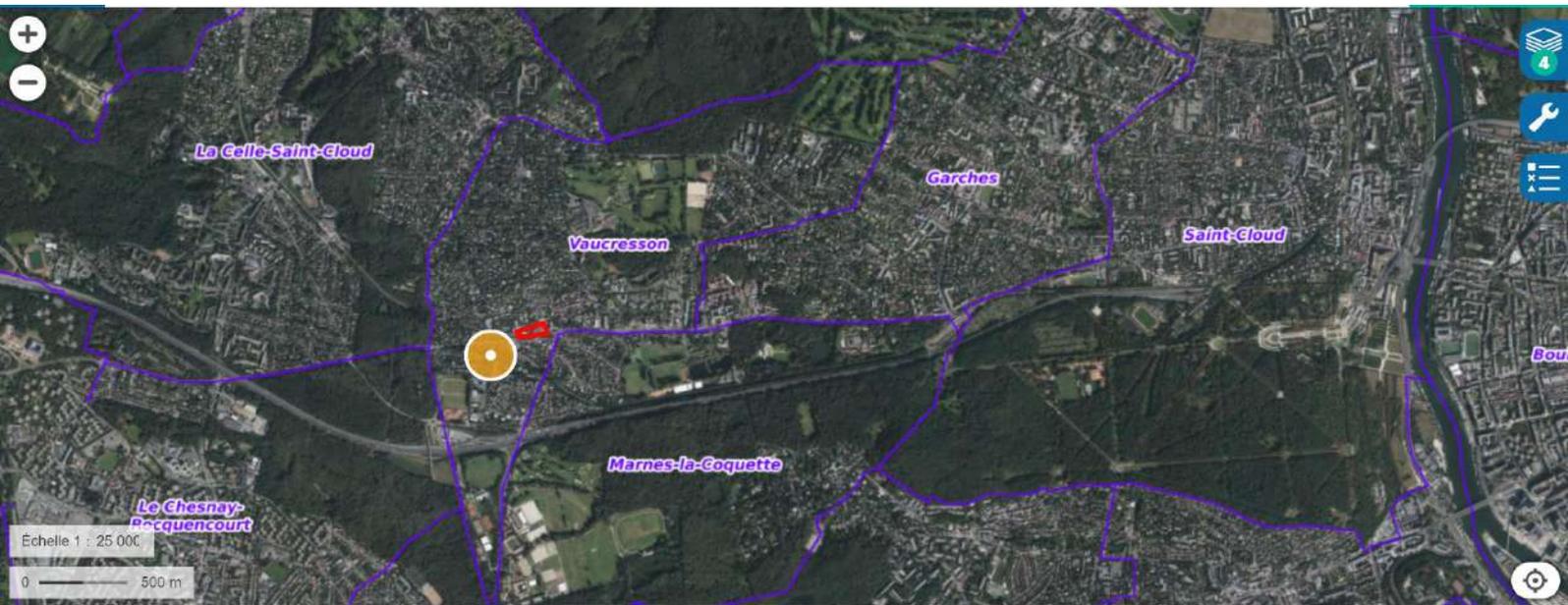
Qualité du signataire Vice-président POLD de l'aménagement opérationnel

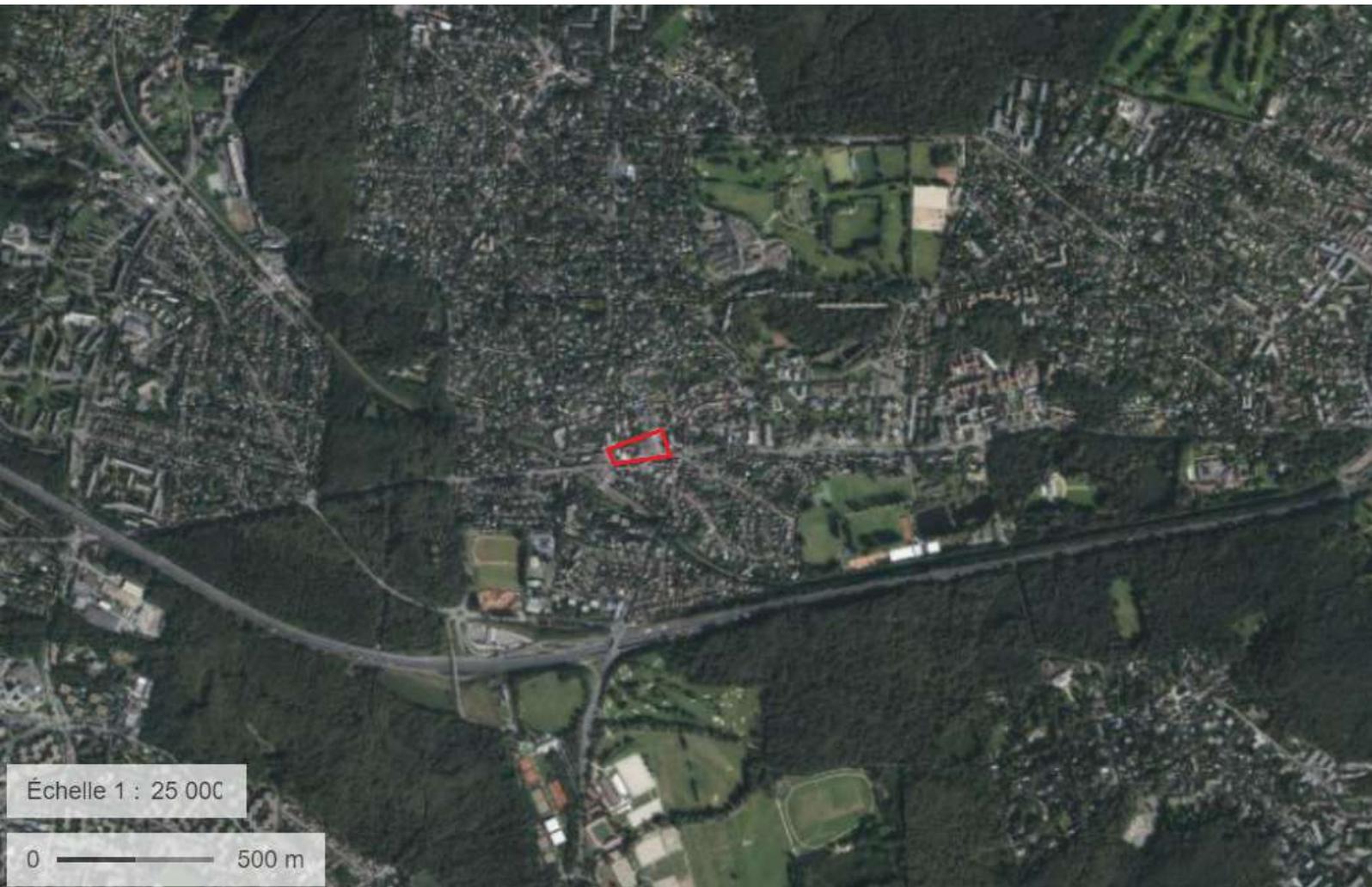
À Puteaux

Fait le 15 NOV. 2023



Signature du (des) demandeur(s)





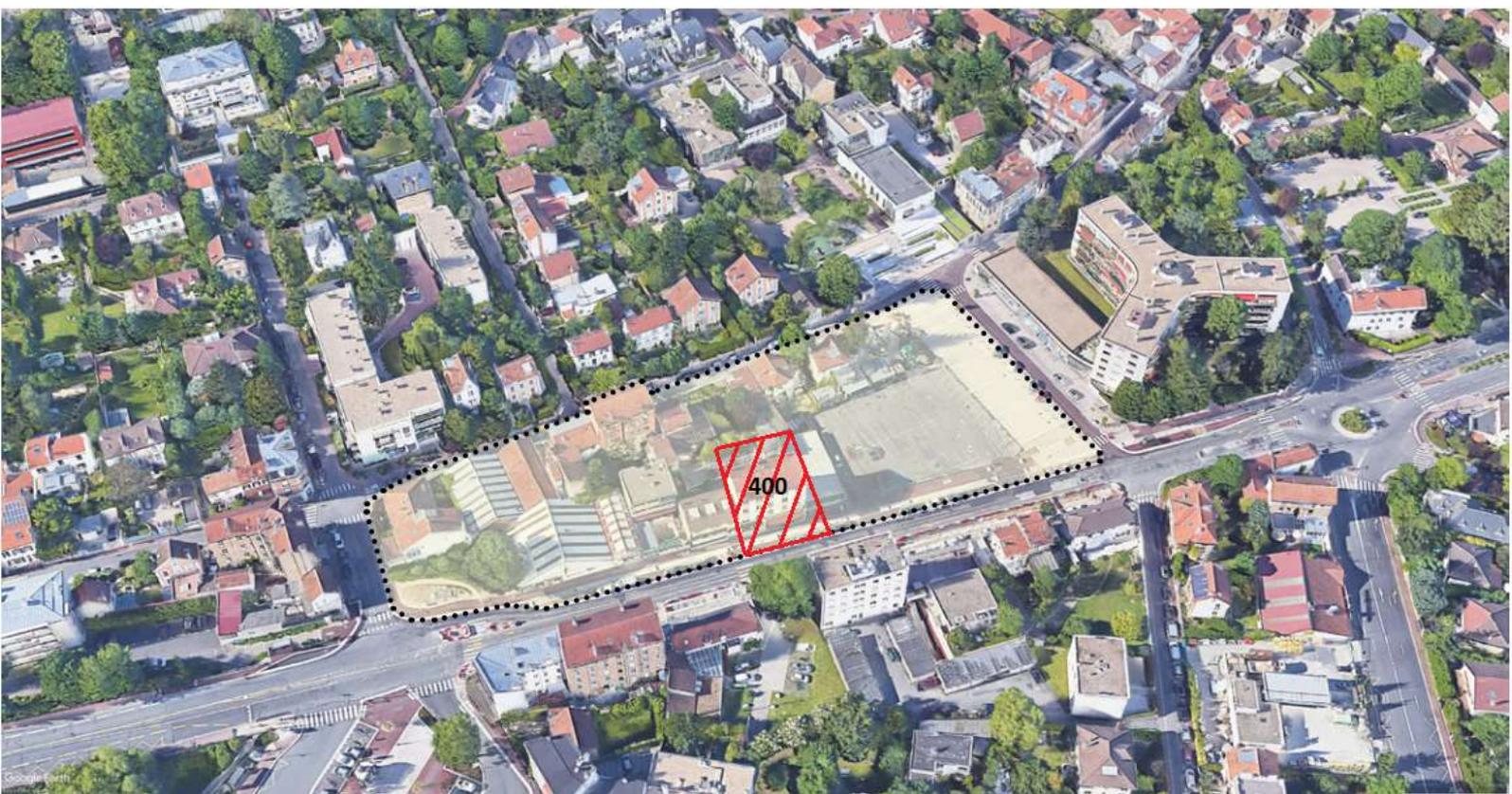
Échelle 1 : 25 000

0 ————— 500 m

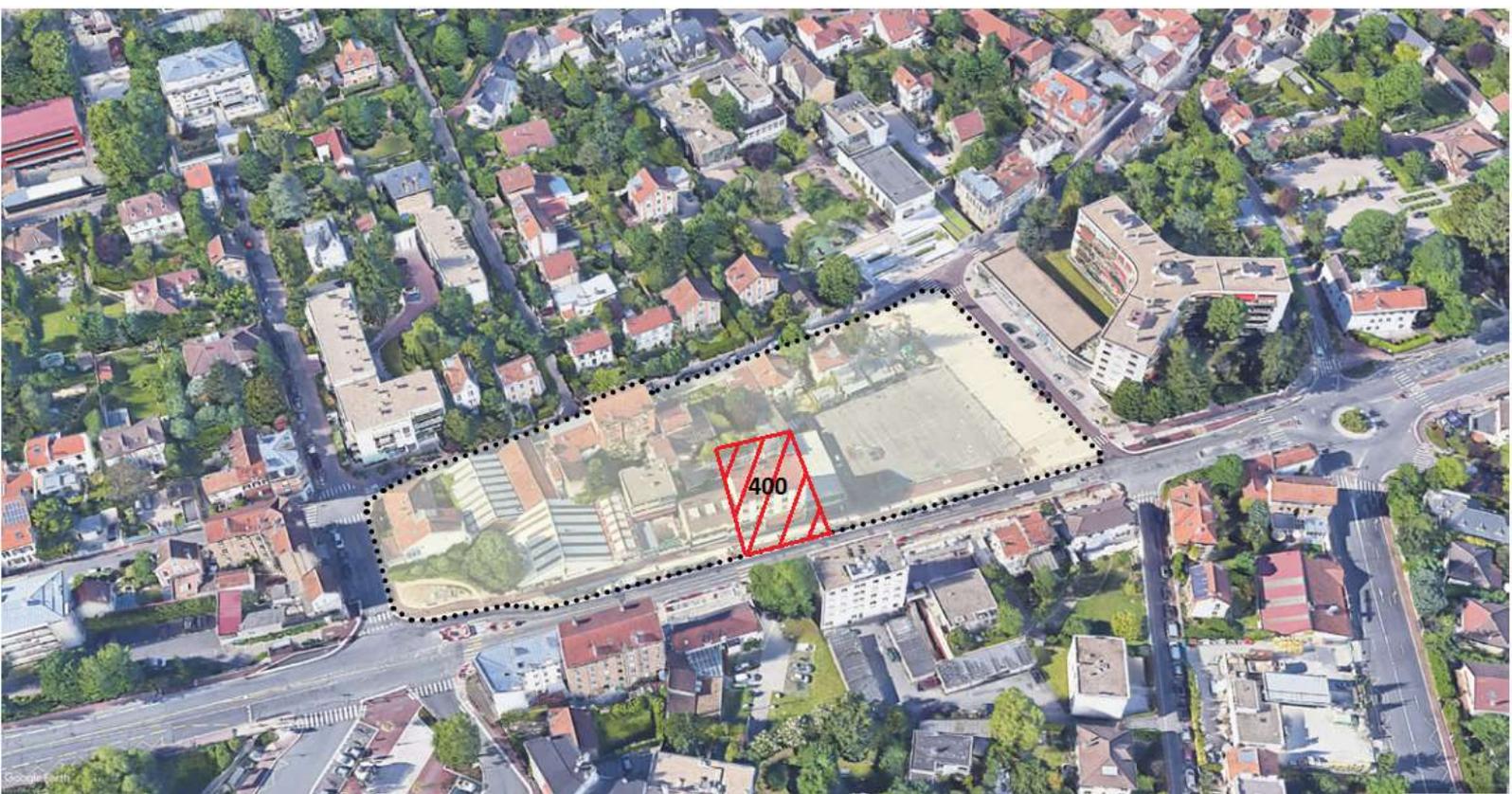








>Vue aérienne de l'îlot du Coeur de Ville



>Vue aérienne de l'îlot du Coeur de Ville

Périmètre de l'opération

